

Photographes amateurs et amoureux du patrimoine
de Montmorency, à vos objectifs et smartphones !

CONCOURS PHOTO

Capture ton patrimoine

Sur le thème, "**Montmorency, à l'ombre de ses sentes**",
Amusez-vous à parcourir votre ville et à capturer son patrimoine (architectural,
naturel, urbain, paysager...). 30 photographies seront sélectionnées et exposées
lors des Journées Européennes du Patrimoine, du 19 au 20 septembre 2020.

Conditions de participation : Respect du thème "Montmorency, à l'ombre de ses sentes" Format
JPEG/1200 Dpi minimum • 3 photographies maximum par personne • Angle de prise de vue : libre (gros
plan, vue panoramique, en plongée...) • **Date limite d'envoi** : 8 septembre 2020 • À préciser : vos noms,
coordonnées, titre, date et lieu de la prise de vue • Informations et réception des photos : cgeoffroy@ville-montmorency.fr
Règlement disponible sur le site de la ville.



MONTMORENCY



CONCOURS PHOTO DE LA VILLE DE MONTMORENCY

RÈGLEMENT

Article 1 - Objet

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine (19 et 20 septembre 2020), la Ville de Montmorency vous propose un grand concours photo, ouvert à tous sans condition d'âge, de lieu de résidence ou de nationalité.

Article 2 - Le thème du concours à respecter « Montmorency, à l'ombre de ses sentes ». L'objectif étant d'inviter les Montmorencéens, petits ou grands, à valoriser ce qu'ils considèrent comme leur patrimoine municipal (que celui-ci soit naturel, architectural ou urbain).

Concernant la forme des photos, tous les angles de prise de vue sont admis (plongées, paysages, panoramique, gros plans...) ainsi que les clichés en couleurs et en noir et blanc.

Article 3 - Quelques conditions que les participants devront respecter :

- Respecter le thème : « Montmorency, à l'ombre de ses sentes »,
- Format JPEG/1200 Dpi minimum,
- Angle de prise de vue : libre (gros plan, vue panoramique, en plongée...),
- 5 photographies maximum par personne,
- Date limite d'envoi : 8 septembre 2020,
- À préciser : **vos noms, coordonnées, titre, date et lieu de la prise de vue,**
- La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

Article 4 - Date limite de participation : Le concours est ouvert à partir du 24/06/2020. La date limite de dépôt des clichés est arrêtée au 08/09/2020, à minuit.

Les photos devront être envoyées par courriel à : cgeoffroy@ville-montmorency.fr

Article 5 - Déontologie : Les œuvres présentées ne devront pas avoir été imprimées ou primées lors d'un précédent concours. Les membres du jury ne seront pas autorisés à concourir.

Article 6 - Prix du concours :

- 3 premiers prix,
- 30 photographies sélectionnées pour l'exposition lors des Journées du patrimoine 2020,
- 15 photos sélectionnées pour l'exposition sur les grilles du parc de l'Hôtel de Ville d'octobre 2020 à janvier 2021.

Article 7 - Jury et critères de sélection : Le jury est composé de photographes professionnels, du chargé de patrimoine et de l'élu à la Culture de la Ville de Montmorency. Il se réunira avant le 10 septembre 2020. Les critères de sélection : qualité esthétique et aspect technique. Les décisions du jury sont sans appel.

Article 8 - Résultat et remise des prix : Les candidats seront avisés individuellement des résultats du concours par téléphone ou mail dès le 11 septembre 2020. La remise des prix s'organisera en fonction de la disponibilité des 3 premiers prix.

Article 9 - Publication et promotion du concours : Les organisateurs du concours se réservent pendant un an (soit jusqu'au 24/06/2021) les droits de publication (via le site de la ville, le bulletin municipal...) des photos sélectionnées par le jury, sous réserve de communiquer à leurs auteurs, avant parution, les références des publications. Celles-ci ne donneront pas lieu au versement de droits d'auteur.

Article 10 - Recours : Du seul fait de leur participation, les auteurs garantissent les organisateurs et le jury contre tous recours éventuels de tiers en ce qui concerne l'originalité de leurs œuvres.